Nations Unies

S/2014/598



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 août 2014
Français
Original : anglais

Vingt-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2116 (2013), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2014 et m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation dans ce pays et de la mise en œuvre de la résolution. On trouvera dans le présent rapport des informations actualisées sur les principaux faits survenus depuis mon rapport du 18 février 2014 (S/2014/123) ainsi que les conclusions et recommandations issues de l'examen stratégique et des missions d'évaluation des besoins liés aux élections, conduites durant la période à l'examen.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. La situation actuelle a été marquée par les élections sénatoriales prévues en octobre 2014, le discours politique étant dominé par des controverses sur les allégations de corruption, un sentiment d'injustice économique dans un contexte de gestion budgétaire calamiteuse, l'animosité de la population à l'égard des sociétés concessionnaires et un mécontentement exprimé publiquement à l'égard des autorités nationales.

3. La Commission électorale nationale a intensifié les préparatifs pour les élections d'octobre. Entre janvier et mars, elle a mis à jour la liste des électeurs, enregistrant 104 710 nouveaux électeurs, bien loin de l'objectif de 400 000 électeurs qu'elle s'était fixé, ce qu'elle a attribué à l'indifférence de l'opinion. À peine plus de 1,9 million de Libériens se sont inscrits pour voter, dont 49 % de femmes. Alors que le Gouvernement a affecté 13,6 millions de dollars pour les élections, les retards survenus dans le déblocage des fonds ont entravé les préparatifs. Dans l'entretemps, le 21 mai, la Commission a sollicité l'aide de la MINUL pour les élections. Le même jour, un tribunal de Monrovia s'est prononcé en faveur d'une pétition présentée par la Commission tendant à rayer des registres 15 des 31 partis politiques pour non-respect de la Constitution, des procédures et d'autres violations, décision qui a été entérinée par la Cour suprême le 23 juillet. Une demande de radier cinq autres partis est toujours à l'étude devant une juridiction inférieure. En juin, le







Parlement a adopté le projet d’amendement de la loi électorale, en apportant des précisions sur les mécanismes de dépôt des plaintes et en encourageant une plus grande participation des femmes comme candidates et cadres de parti. Un code de conduite adopté en mars exige que les parlementaires déclarent leurs avoirs et dispose que les agents de l’État doivent démissionner trois ans avant de se présenter à une élection mais, jusqu’à présent, aucun contrôle n’a été effectué et ces dispositions ne sont pas respectées.

4. Les partis politiques se sont aussi préparés en prévision des élections, le Parti de l’unité (UP) au pouvoir et le parti de l’opposition, le Congrès pour le changement démocratique (CDC), ayant tenu des élections primaires en juin. L’UP a choisi son président, Varney Sherman, comme candidat aux élections sénatoriales pour le comté de Grand Cape Mount et a approuvé la nouvelle désignation du sénateur Gbehzongar Findley du comté de Grand Bassa, le Président temporaire. L’ancien candidat à la présidence sous les couleurs du CDC, George Weah, a été désigné par le parti pour le comté de Montserrado, et le Secrétaire général du CDC, Nathaniel McGill, a été désigné pour le comté de Gbarpolu. Cependant, des vices de procédure ont entaché les processus de sélection et les adhérents ont accusé les responsables des partis d’avoir faussé les résultats des primaires en faveur de leurs candidats préférés. La désignation des candidats s’est déroulée du 2 au 24 juillet, et une liste provisoire de 140 candidats a été annoncée par la Commission électorale nationale.

5. Les résultats économiques médiocres ont suscité des débats animés, en particulier entre le Gouvernement et le Parlement, qui a renforcé ses activités de contrôle. La Chambre des représentants a convoqué le Ministre des finances et de la planification à deux reprises en mai, pour lui demander des explications sur le déficit des recettes fiscales, qui a entravé l’exécution du budget de 2013/14. Le 16 mai, la Présidente Ellen Johnson Sirleaf a soumis au Parlement une proposition de budget pour 2014/15 d’un montant de 529 millions de dollars, soit environ 54 millions de moins que pour 2013/14; au 1er août, le Parlement continuait d’examiner la proposition. En réponse aux craintes de la population concernant l’économie, le 28 mai, la Présidente a pris acte de la baisse de la croissance économique.

6. En mai, le Parlement a organisé des audiences publiques sur les rapports soumis par la Commission générale de vérification concernant les institutions publiques entre 2006 et 2010, mais aucune mesure n’a été prise. En juillet, la Chambre des représentants a aussi convoqué le Ministre des travaux publics pour qu’il s’explique sur les piètres résultats obtenus en ce qui concerne la mise en place et l’entretien des infrastructures; plus tôt, en février, la Présidente a annoncé qu’une enquête allait être menée sur tous les contrats conclus entre le Ministère et les sociétés de construction, après que le Fonds monétaire international a constaté que des contrats avaient été signés sans qu’aucun crédit ne soit ouvert ou au mépris des procédures normales de passation des marchés. Par ailleurs, le 15 juillet, la Présidente a annoncé la nomination de 48 membres du Gouvernement, qui doit encore être confirmée par le Sénat.

7. Le 16 juin, Christopher Neyor, ancien Président de la National Oil Company of Liberia (NOCAL), a publié une lettre ouverte à la Présidente Johnson Sirleaf, dans laquelle il a exposé en détail les pratiques de népotisme, de favoritisme, de corruption et d’ingérence politique dans la gestion du secteur pétrolier, sans oublier la sollicitation de pots-de-vin, qui auraient étaient utilisés pour les activités de

campagne de celle-ci en 2011 et à présent pour favoriser les perspectives politiques et économiques de son fils, Robert Sirleaf, ancien Président du Conseil d'administration de NOCAL. La Présidente a réfuté publiquement ces allégations, mais la Chambre des représentants et la Commission nationale de lutte contre la corruption ont annoncé leur intention d'ouvrir une enquête. Depuis lors, MM. Sirleaf et Neyor ont indiqué qu'ils entendaient se présenter comme candidats indépendants pour disputer le siège de sénateur pour le comté de Montserrado, les 17 et 23 juillet, respectivement.

8. S'agissant du respect de la liberté de la presse par les pouvoirs publics, des craintes ont été suscitées à la suite de l'arrestation de personnes qui critiquaient ouvertement la Présidente. Un journaliste de radio, Henry Costa, a été mis en détention en mars et accusé de « menaces terroristes » pour des déclarations faites lors d'une émission consacrée à Fomba Sirleaf, beau-fils de la Présidente et responsable de l'Agence nationale de sécurité. En juillet, le Directeur de publication, Octavin Williams, a été placé en détention et accusé par la suite d'avoir agressé un policier. Le Syndicat de la presse du Libéria a condamné publiquement ce qu'il a qualifié d'« actes typiques de harcèlement », en raison desquels les journalistes sont contraints de s'autocensurer.

9. Quelque 500 personnes se sont rassemblées le 3 juillet dans le comté de Nimba pour protester contre la société ArcelorMittal, qu'elles accusent de ne pas respecter ses engagements sociaux. La manifestation a dégénéré en affrontements avec la Police nationale libérienne, certains manifestants ayant, dit-on, utilisé des armes à feu et détruit des biens appartenant à la société. La MINUL est venue en aide aux responsables de la sécurité. De nombreux manifestants auraient refusé de dialoguer, si ce n'est par l'intermédiaire de leur sénateur, Prince Johnson. Le lendemain, le représentant du comté de Nimba, Prince Tokpa, a été brièvement détenu après avoir exigé la libération des manifestants arrêtés; 57 personnes ont été appréhendées et accusées d'avoir commis des enlèvements ou proféré des menaces terroristes, notamment. Le 10 juillet, la Présidente Johnson Sirleaf a annoncé que cette manifestation constituait « une attaque contre l'économie libérienne » et que ceux qui y avaient participé seraient poursuivis. Les ministres et le représentant du groupe parlementaire du comté de Nimba se sont par la suite entretenus avec la population concernée et ont créé un comité de la paix et du renouveau.

B. Réconciliation nationale et initiatives de réforme

10. Des retards ont continué d'émailler le processus de réconciliation nationale, le programme Palava Hut (« la case à palabres ») lancé en octobre dernier étant au point mort en attendant l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre. Le forum technique national sur la réconciliation s'est réuni de manière sporadique. Les initiatives de réconciliation ont pâti du manque de fonds, toutefois, le Gouvernement a prévu un crédit de 3 millions de dollars à cette fin dans la proposition de budget pour 2014/15. En juin, un symposium national a offert l'occasion de discuter de la nécessité de passer en revue les symboles nationaux, ce qui fait partie de la feuille de route pour la promotion de la réconciliation nationale.

11. La Commission de la réforme constitutionnelle, qui est épaulée par la MINUL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a poursuivi ses efforts pour faire avancer la réforme. Malgré la pénurie de ressources et les

problèmes d'organisation, elle a organisé simultanément des activités d'éducation civique et des consultations populaires en mai, avec l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix. Des milliers de demandes ont été reçues lors de ces consultations. Étant donné que tout changement proposé doit être approuvé par référendum, la Commission envisage de faire figurer certaines des questions soulevées lors des consultations dans plusieurs propositions d'amendement, qu'elle se propose de soumettre à la Présidente et au Parlement d'ici à la fin d'août.

12. Le Ministère de l'intérieur a poursuivi la mise en œuvre de son programme de décentralisation, en organisant notamment des consultations sur les changements qui pourraient être apportés aux administrations locales, mais la décentralisation des fonctions dans les 14 entités retenues n'a pas encore commencé. Un projet de loi sur les collectivités locales proposant des changements exigeant des amendements constitutionnels, notamment la réduction du nombre de villes et districts administratifs ou définis par la loi, et prévoyant l'élection d'autorités locales, doit encore être soumis au Parlement.

13. Des projets de loi sur les droits fonciers et la création d'une nouvelle autorité chargée de ces questions sont en cours d'élaboration, de même que des mesures relatives à l'aménagement du territoire et à des modes alternatifs de règlement des conflits. Par ailleurs, le 22 juillet, le Parlement a adopté un projet de loi sur les titres de propriété. Six centres chargés de coordonner les questions foncières, créés par la Commission foncière, ont continué d'arbitrer les litiges, et la Commission poursuit l'élaboration d'une politique alternative de règlement des différends.

C. Sécurité

14. La situation sur le plan de la sécurité est demeurée généralement stable, bien que précaire. Elle a été marquée par des tensions entre les concessionnaires et les populations; des taux élevés de violence sexuelle ou sexiste, 18 % des cas signalés concernant des enfants de moins de 10 ans; des vols à main armée, avec utilisation d'armes à feu dans un tiers des cas; et des violences intercommunautaires. Les actes de violence collective ont diminué, en partie grâce à une campagne d'information organisée par le Gouvernement et la MINUL. La Mission est venue en aide aux responsables de la sécurité, qui ont continué de se heurter à des difficultés.

15. L'incident survenu le 3 juillet à ArcelorMittal, qui est décrit au paragraphe 9, a été l'un des plus graves survenus depuis près de trois ans, indiquant que les tensions entre la population et les sociétés concessionnaires internationales constituent un important problème de sécurité. Auparavant, après une semaine de négociations qui s'était soldée par un échec en avril, des jeunes avaient manifesté contre la société, qu'ils accusaient de ne pas avoir respecté ses engagements sociaux. En mars, des travailleurs et des membres de la population ont manifesté contre Golden Veroleum, dans le comté de Grand Kru, et contre BHP Billiton, dans le comté de Nimba, pour la même raison.

16. En mars, des affrontements entre chrétiens et traditionnalistes dans le comté de Lofa ont abouti à la destruction d'une église, et des actes de brutalité et des enlèvements ont été signalés. Bien que les autorités du district aient réglé le différend, des tensions demeurent.

D. Problèmes régionaux

17. La situation dans la région proche de la Côte d'Ivoire est restée généralement stable, bien que des attaques dans ce pays aient été menées près de la frontière le 23 février et le 15 mai, occasionnant l'arrivée de 600 réfugiés ivoiriens. De plus, comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 15 mai sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2014/342), le 17 février, les forces de sécurité libériennes et ivoiriennes ont forcé 21 Ivoiriens, dont 14 réfugiés immatriculés, à retourner en Côte d'Ivoire, laissant craindre que des personnes soient refoulées.

18. Le 17 juin, un tribunal de Monrovia a condamné à la réclusion à perpétuité 13 Libériens jugés coupables de mercenariat en liaison avec deux attaques transfrontalières menées en Côte d'Ivoire, dont l'une avait causé la mort de sept soldats de la paix des Nations Unies en juin 2012. Cinq personnes sur lesquelles pesaient les mêmes accusations ont été acquittées en mai. Cette affaire a suscité des réactions critiques de la part de plusieurs personnalités politiques, qui ont dénoncé une chasse aux sorcières contre les citoyens du comté de Grand Gedeh.

E. Situation humanitaire

19. Depuis le début de 2014, 12 022 réfugiés sont rentrés de leur plein gré en Côte d'Ivoire avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), laissant environ 37 700 autres réfugiés ivoiriens au Libéria. En mars, la Commission tripartite pour le rapatriement librement consenti des réfugiés ivoiriens a salué les progrès accomplis vers le retour et la réintégration des réfugiés et a décidé d'accélérer le rythme des rapatriements librement consentis. À l'heure actuelle, 37 727 réfugiés continuent de vivre dans trois camps et parmi les populations frontalières au Libéria.

20. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport de mai sur l'ONUCI, la maladie causée par le virus Ebola a été confirmée en Guinée près de la frontière libérienne le 22 mars et s'est pas la suite étendue au Libéria et à la Sierra Leone. Le 30 juillet, 383 cas avaient été signalés au Libéria, sur lesquels 216 personnes sont décédées, dont des membres du personnel soignant. Avec l'aide de l'ONU, le Gouvernement libérien a lancé une campagne d'information et diffusé des messages dans les langues locales sur la Radio de la MINUL et a révisé son plan d'intervention national avec le concours de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il reste que les traditions, le déni et la résistance de la population se sont avérés difficiles à surmonter. Le 14 juillet, l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont reçu 617 000 dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence. En mars, alors que la Commission tripartite, qui réunit le Libéria, la Côte d'Ivoire et le HCR, a décidé d'accélérer les rapatriements librement consentis, les rapatriements facilités depuis le Libéria ont été suspendus à la demande de la Côte d'Ivoire, ont repris en juin et ont été à nouveau suspendus en juillet dans le contexte d'une deuxième vague d'infections. Confronté à une pandémie qui se prolonge, le Gouvernement libérien a lancé un plan accéléré le 30 juillet et a sollicité un montant de 20,9 millions de dollars pour soutenir son action.

F. Situation dans le domaine des droits de l'homme

21. La situation dans le domaine des droits de l'homme se caractérise par l'absence de mécanismes efficaces de responsabilisation et de protection des droits de l'homme; un grand nombre de cas de violence sexuelle ou sexiste; et des pratiques traditionnelles néfastes.

22. Parmi les pratiques traditionnelles néfastes, on peut notamment citer les enlèvements, les cérémonies d'initiation forcée aux sociétés secrètes et les mutilations sexuelles féminines. Deux cas impliquant la société secrète Poro ont mobilisé l'attention dans le pays, notamment le viol en bande d'une femme dans le comté de Grand Cape en avril, et l'enlèvement et l'initiation forcée d'un policier dans le comté de Gbarpolu en mai. En juin, le Ministère de l'intérieur et le Conseil national des chefs et notables ont publiquement condamné ces actes, en rappelant les règlements régissant les activités de ces sociétés. Il reste que leurs auteurs n'ont pas été tenus de répondre de leurs actes.

23. Le Gouvernement a quelque peu progressé dans la mise en œuvre du plan d'action national pour les droits de l'homme en désignant des responsables et en élaborant un cadre de suivi. En mars, un plan d'action national sur la traite des êtres humains a été lancé et un projet de stratégie visant à faciliter l'exécution par le Libéria de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme est en cours d'examen par le Gouvernement.

G. Situation économique

24. La croissance économique a ralenti, passant de 8,1 % en 2013 à 6,8 % en 2014, les recettes pâtissant de la baisse de la demande mondiale de matières premières. L'inflation a atteint 9,8 % en avril en raison de la dépréciation du taux de change. Entre décembre 2012 et avril 2014, le dollar libérien a perdu 21 % de sa valeur par rapport au dollar des États-Unis, soit 6,5 % depuis la mi-janvier, ce qui s'est traduit par une réduction du pouvoir d'achat des personnes les plus vulnérables sur le plan économique.

III. Renforcement des capacités nationales dans les secteurs de la sécurité et de la justice

A. Transition dans le domaine de la sécurité

25. Le transfert des fonctions de la MINUL dans le domaine de la sécurité a progressé conformément au calendrier prévu. Les organismes nationaux chargés de la sécurité ont continué d'intervenir en première ligne, la Mission fournissant un appui technique lorsque les circonstances l'exigeaient. À partir de juin, ils assumaient la responsabilité de 81 % des tours de garde stationnaire et assuraient tous les services d'escorte du transport de fonds par la route. Les contingents et les unités de police constituées de la MINUL ne sont plus présents dans 4 comtés sur 15, ce qui suscite des craintes parmi la population. À cause de l'insuffisance des moyens financiers et des problèmes matériels auxquels se heurte le Gouvernement, la présence des organismes nationaux chargés de la sécurité demeure faible dans l'ensemble du pays. Outre la fourniture d'un appui technique, la Mission assure la

sécurité des aéroports internationaux, de deux prisons et des lieux sensibles pour la présidence. Le projet de budget pour 2014/15 prévoit une augmentation de 27 % des ressources affectées au secteur de la sécurité par rapport au précédent exercice.

B. Sécurité nationale : stratégie et dispositif

26. La révision de la stratégie nationale en matière de sécurité s'est poursuivie, de même que les efforts visant à harmoniser le dispositif mis en place à cet effet, le Ministère de la défense nationale et le Bureau national des enquêtes cessant leurs opérations en février. En mai, le Ministère de la justice a soumis à la Présidente un projet de loi sur la police, qui prévoit d'améliorer les systèmes de recrutement et de promotion, et de renforcer l'efficacité des mécanismes de contrôle, tout en mettant l'institution à l'abri de toute ingérence politique. Des textes de loi relatifs aux étrangers et à la nationalité sont en cours d'élaboration, et des projets de loi sur la drogue et l'Office de lutte contre la drogue attendent d'être approuvés par le Parlement. Le Libéria a progressé dans le respect des conventions régionales sur les armes légères et s'est doté de deux appareils pour le marquage des armes en mars, qui sont toujours inutilisés. Des membres de la Commission nationale sur les armes légères ont en outre été désignés.

C. Police nationale libérienne

27. Malgré quelques progrès, la police a souffert du manque d'effectifs qualifiés et de moyens logistiques, en particulier en ce qui concerne les véhicules, qui sont loin de répondre aux besoins. Sa structure organisationnelle centralisée, combinée à des mesures d'incitation insuffisantes, a perpétué le problème de pénurie du personnel en dehors de Monrovia. Dans beaucoup d'endroits, la police est tributaire de la MINUL pour les transports et d'autres formes d'appui opérationnel. Le 26 juillet, un nouveau plan stratégique a été lancé en vue d'orienter les futures activités de renforcement des capacités de la police. Grâce aux nouvelles recrues diplômées en mai, l'effectif de la police s'établit à 4 846 membres, dont 18 % de femmes et 23 % des policiers sont affectés en dehors de Monrovia.

28. Les policiers de rang supérieur ou intermédiaire ont continué d'occuper une place centrale dans les efforts visant à améliorer la direction et le commandement, 78 d'entre eux ayant à ce jour suivi une formation au Ghana Institute of Management and Public Administration. En mars, la Présidente a nommé quatre cadres de la police, dont trois avaient reçu un diplôme à l'issue du programme de formation. En juillet, une formation a commencé à être dispensée au centre de formation de la police d'Harper, mais des retards sont survenus à cause des problèmes généraux de financement et d'organisation.

29. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la MINUL ont épaulé la cellule de lutte contre la criminalité transnationale pour ce qui de faire respecter la loi, laquelle a remporté quelques succès, bien qu'elle souffre d'une pénurie de fonds pour les opérations permanentes. La collaboration interorganismes continue d'être insuffisante s'agissant de la collecte de renseignements, de la réalisation d'enquêtes et de la conduite d'opérations.

D. Bureau de l'immigration et de la naturalisation

30. Les efforts visant à améliorer les compétences des membres du Bureau de l'immigration et de la naturalisation se sont poursuivis, et le stage de formation organisé à l'intention de 50 cadres de la police s'est achevé en juillet. Les changements apportés en juin au niveau du commandement visaient à renforcer le principe de responsabilité. Mais le Bureau doit se doter de nouveaux moyens pour contrôler efficacement les frontières nationales et a besoin de ressources financières pour renvoyer près de 600 membres du personnel qui n'ont pas les compétences voulues. Pour que de nouvelles recrues suivent une formation, il faut attendre que le centre de Foya soit remis en état.

E. Institutions judiciaires, juridiques et pénitentiaires

31. En avril, le pôle pour la justice et la sécurité, établi à Gbarnga, est devenu pleinement opérationnel grâce à l'inauguration de son tribunal. Cela étant, les activités du personnel chargé de veiller au respect des droits de l'homme et de dispenser des conseils sur les violences sexuelles ou sexistes ont été interrompues faute de fonds publics pour financer les dépenses de fonctionnement. Bien que la construction des pôles à Zwedru et à Harper n'ait pas débuté, le personnel, en particulier les observateurs des droits de l'homme, les procureurs et les avocats commis d'office ont commencé à dispenser leurs services. D'après les premières études sur le pôle de Gbarnga, il apparaît que la prestation des services de sécurité a été retardée du fait que la structure hiérarchique et les structures de commandement sont centralisées, et qu'il est nécessaire d'informer davantage le public. Par ailleurs, le maintien des pôles nécessite un financement public pour couvrir les dépenses de fonctionnement.

32. Comme cela a été recommandé à l'issue d'un examen des dispositifs de gestion et de responsabilisation réalisé en 2013, les services du parquet ont élaboré un plan stratégique et introduit un programme de formation à l'intention de 20 procureurs. La Cour suprême a poursuivi son action visant à uniformiser les frais de justice et les amendes afin d'améliorer la transparence judiciaire.

33. Les taux de détention provisoire (74 %) restent élevés. L'insécurité dans les centres pénitentiaires demeure inquiétante, sept évasions ayant été signalées et des troubles ayant eu lieu dans cinq prisons. La construction d'une nouvelle prison à Cheesemanburg, près de Monrovia, a commencé grâce à un financement provenant du Fonds pour la consolidation de la paix, mais il faudra faire appel aux fonds publics pour achever ces travaux. Le Bureau de l'administration pénitentiaire a dû faire face à une grave pénurie de personnel. En juin, 70 recrues, dont 15 femmes, ont commencé à suivre une formation. Le Bureau compte 267 membres, dont 20 % de femmes.

F. Forces armées du Libéria

34. La stratégie de défense nationale adoptée le 11 février 2014, qui a été rendue publique en juillet, définit le rôle de l'armée, qui est appelée à protéger l'intégrité territoriale, à intervenir en cas de catastrophe et à épauler la police dans les situations d'urgence nationale. Dans le cadre de cette stratégie, les effectifs de la

force devraient atteindre 2 500 hommes d'ici à la mi-2015, soit une augmentation de près de 25 %. En avril, 134 recrues ont suivi une formation de base, portant l'effectif des forces armées à 2 040 soldats. Le Code de discipline militaire a été signé par le Ministre de la défense en 2013 mais doit encore être ratifié par le Parlement.

35. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies a formé 16 membres de l'armée à l'élimination des engins explosifs. Au total 32 ingénieurs militaires ont désormais suivi une formation de niveau intermédiaire. Le Service de la lutte antimines et la MINUL prêtent leur concours aux Ministères de la défense et de la justice concernant les modalités, les procédures opérationnelles et le calendrier prévu pour le transfert des tâches d'élimination des engins explosifs.

36. Le Libéria a continué de fournir une compagnie à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

37. Le 12 février, la Présidente a passé commande pour deux bateaux « Defender » qui effectueront des patrouilles le long des côtes.

IV. Extension de l'autorité de l'État

A. Autorité de l'État

38. Le Gouvernement a continué de consolider son autorité dans l'ensemble du pays, même s'il se heurte à des problèmes persistants pour assurer la prestation de services, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ces problèmes sont décrits dans un rapport publié en juin par la Commission de la gouvernance. Les services ont été interrompus car les membres du personnel soignant et les enseignants ont protesté contre le faible montant des prestations ou parce qu'elles ne leur ont pas été versées.

39. Les pouvoirs publics ont accordé la priorité aux infrastructures, à l'énergie et aux transports, notamment les projets d'électrification. Des travaux ont été entrepris sur les axes routiers en vue de relier Monrovia à la Côte d'Ivoire et à la Guinée, mais la majeure partie du pays reste inaccessible, en particulier durant la saison des pluies.

40. Depuis janvier 2014, le Ministère des finances a étendu à neuf comtés le système de versement direct des traitements, facilitant ainsi le paiement des salaires aux autorités des comtés et accroissant la transparence. En mai, l'Office de la fonction publique et la MINUL ont réalisé des évaluations conjointes de terrain, qui ont révélé que l'absentéisme des fonctionnaires au niveau local avait diminué depuis que certaines fonctions administratives leur étaient déléguées. Le Ministère des affaires internes a entrepris de radier les fonctionnaires « fantômes » ou trop âgés de ses registres. Certains ont considéré qu'il s'agissait là d'une tentative visant à rayer des états de paie les responsables de service peu coopératifs, ce qui pourrait avoir des répercussions lors de la période électorale.

41. Le Ministère de l'intérieur a maintenu le gel des fonds pour le développement des comtés, qui avait été imposé en décembre, en attendant un audit de 10 fonds. En juin, le Sénat a commencé à organiser des auditions préalables en vue de confirmer

la nomination de commissaires adjoints de comté pour les questions budgétaires et financières désignés par la Présidente pour administrer les fonds.

B. Gouvernance

42. La Commission nationale de lutte contre la corruption a multiplié les audits, les enquêtes et les poursuites des affaires de corruption, et examiné les déclarations de patrimoine, y compris celles de la Présidente. Bien qu'elle ait ouvert des enquêtes sur deux affaires impliquant d'anciens hauts fonctionnaires, la Commission n'a toujours pas pris de mesures à l'encontre de 30 personnes soupçonnées d'avoir menti sur leurs biens lors d'une vérification effectuée en 2013.

43. Le 15 mai, le Directeur exécutif de la Commission des concessions et des marchés publics a démissionné et a dénoncé le fait que certains responsables d'institutions publiques sont peu enclins à respecter les procédures de passation de marchés.

C. Ressources naturelles

44. Les activités minières et agricoles sont à l'origine de tensions entre les sociétés et la population. En février, le Gouvernement s'est efforcé d'arbitrer un conflit de longue date avec les habitants qui s'opposent à l'expansion d'Equatorial Palm Oil dans le comté de Grand Bassa et de Golden Veroleum dans le comté de Sinoe. Ces deux conflits ne sont toujours pas réglés.

45. En février, des représentants de la population des comtés de Gbarpolu, Grand Bassa, Lofa et Rivercess ont menacé de suspendre les activités d'exploitation forestière si les habitants ne recevaient pas la part de 30 % des droits de location des terres qui leur est légalement due. Le Gouvernement s'est engagé à verser 1,5 million de dollars, une somme contestée par la population.

46. En février, l'ancien Directeur général et cinq autres hauts responsables de l'Office des forêts ont été mis en accusation pour complot lié à la délivrance frauduleuse de permis d'exploitation privée. Trente-quatre permis sont actuellement à l'étude pour cause de non-respect des règlements en vigueur. En avril, un moratoire sur la délivrance de nouveaux accords de gestion des forêts communales a été levé, bien qu'une enquête interne ait révélé des irrégularités constantes dans le processus d'attribution.

47. Les revenus tirés des diamants se ressentent des difficultés rencontrées pour effectuer des contrôles et de l'exploitation illicite des mines. Le rapport de la mission d'examen du Processus de Kimberley conduite en mars 2013, qui a été publié en mai, a recensé plusieurs lacunes faisant obstacle à la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley, notamment le manque de contrôles internes et de registres et un système d'octroi de licence qui laisse à désirer.

48. En juin, dans son rapport sur les revenus tirés du secteur minier durant la période 2011/12, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives a mis au jour plusieurs problèmes comme, par exemple, la mauvaise tenue des registres par les organismes publics et a recommandé des mesures visant à améliorer

la collecte des recettes et le respect des règlements, de même que la conduite de nouveaux audits et la mise en place de mécanismes de sanctions.

49. En mars, la Chambre des représentants a mené des consultations sur le projet de loi sur le pétrole et la compagnie pétrolière libérienne, au cours desquelles les participants ont demandé quelles mesures devraient être prises pour faire en sorte que la population puisse profiter des revenus tirés du secteur pétrolier.

V. Avantages comparatifs de la Mission des Nations Unies au Libéria et de l'équipe de pays

50. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport spécial en date du 16 avril 2012 (S/2012/230), en 2012, l'ONU a entrepris la phase de transfert des fonctions civiles, en définissant les responsabilités civiles de la MINUL et en évaluant les capacités de l'équipe de pays. J'ai toutefois conclu dans ce rapport que l'équipe de pays ne serait probablement pas en mesure d'assumer l'essentiel des fonctions civiles de la Mission, et que la planification devrait être donc axée sur la définition des fonctions critiques qui devraient éventuellement être transférées à des partenaires libériens et en dehors de l'ONU, ou cesser après le retrait de la Mission. Il est aussi apparu qu'au vu de l'évolution positive de la situation dans le pays, la MINUL n'avait plus besoin d'assumer les tâches consistant à assurer la protection des enfants, qui ne relevaient plus de son mandat général de défense des droits de l'homme, l'UNICEF pourvoyant aux besoins à cet égard.

51. Comme suite à la résolution 2116 (2013), la MINUL et l'équipe de pays ont réalisé une étude de suivi afin de déterminer leurs avantages comparatifs. D'après les premières conclusions de cette étude, il n'y a généralement pas de chevauchement d'activités, compte tenu des différences fondamentales entre les membres des opérations de maintien de la paix et des équipes de pays, y compris les mandats et la dotation en ressources, et du fait de la planification intégrée au titre de l'initiative « Unis dans l'action ». L'étude a aussi mis au jour plusieurs domaines d'activité qui occupent une place centrale dans le mandat de la MINUL, où la coopération est essentielle et les complémentarités avec l'équipe de pays et d'autres partenaires demeurent importantes.

52. Ainsi, si la MINUL est plus qualifiée pour améliorer l'accès à la justice, le PNUD, l'UNICEF et l'ONUDC viennent compléter ces activités grâce à des programmes spécialisés. Le PNUD présente une utilité propre pour appuyer le processus de décentralisation à long terme, alors que la Mission a une plus large portée géographique et exerce une influence politique plus grande à cet égard. L'appui à la révision de la Constitution est une activité plus limitée dans le temps, qui nécessite le concours politique de la MINUL, tandis que le PNUD apporte ses compétences techniques. La Mission et l'équipe de pays sont aussi appelées à jouer des rôles complémentaires en ce qui concerne l'égalité des sexes et la gestion des ressources naturelles.

53. La planification de la reconfiguration de la présence des Nations Unies au Libéria doit se poursuivre. La transition après la phase de maintien de la paix exigera des efforts considérables pour mobiliser des contributions volontaires et étendre ainsi les interventions de l'équipe de pays.

VI. Examen stratégique

54. Ainsi que je l'ai indiqué dans mon rapport du 15 mai 2014 sur l'ONUCI (S/2014/342), au cours des prochaines années, la présence de l'Organisation des Nations Unies en Afrique de l'Ouest ne sera plus tout à fait la même à mesure que l'ONUCI et la MINUL réduiront leurs effectifs et se retireront en définitive. Si la trajectoire suivie au Libéria et en Côte d'Ivoire demeure positive, des obstacles importants demeurent sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité, et des menaces couvent, ce qui risque de remettre en cause la stabilité instaurée au long des dix dernières années, qui a été facilitée par les opérations de maintien de la paix régionales et des Nations Unies. C'est pourquoi j'ai prévenu, dans mes récents rapports sur la MINUL et l'ONUCI, qu'il faudrait prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher que les acquis gagnés dans la région au prix d'âpres efforts ne soient réduits à néant. Il importe donc au plus haut point de procéder avec prudence lors de la planification du retrait final de ces missions, tout en veillant à ce qu'elles disposent des moyens nécessaires pour s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées et atteindre leurs objectifs stratégiques.

55. Les participants aux examens stratégiques menés sous la direction du Département des opérations de maintien de la paix, avec la participation du Département de l'appui aux missions, du Département de la sûreté et de la sécurité, de la MINUL et de l'ONUCI, se sont rendus au Libéria, en Côte d'Ivoire et dans la région frontalière entre les deux pays du 7 au 19 février, en vue d'évaluer les contextes stratégiques pour faire en sorte que les missions soient configurées de manière à ce qu'elles puissent s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité. Préalablement à ces examens, des études ont été réalisées en vue de déterminer les capacités militaires et de police des deux missions. La MINUL et l'ONUCI ont fourni des données détaillées aux fins de l'examen stratégique, et des entretiens ont été organisés avec la Présidente Johnson Sirleaf et les membres de son gouvernement, certains membres du Parlement, des représentants des partis politiques et de la société civile, la Commission de gouvernance, les responsables de l'armée, de la police et des autres services de sécurité, les membres de la communauté des donateurs et du corps diplomatique et l'équipe de pays des Nations Unies. L'équipe chargée de l'examen s'est aussi rendue dans les comtés de Nimba et de Grand Gedeh du côté libérien de la frontière, ainsi qu'à Toulépleu du côté ivoirien, afin de s'entretenir avec les autorités civiles et les responsables de la sécurité, des représentants de la population, dont les chefs traditionnels, des femmes et des jeunes, ainsi que des réfugiés et des rapatriés ivoiriens. On trouvera dans mon rapport du 15 mai 2014 sur l'ONUCI les conclusions et recommandations relatives à la Côte d'Ivoire et à la région frontalière.

A. Conclusions

56. Toute étude sur le Libéria doit être replacée dans son contexte historique, marqué par l'exclusion, prévue par la Constitution, de la vaste majorité de la population pendant près d'un siècle et demi, un quart de siècle de crise politique et 14 années de guerres civiles brutales qui se sont succédé. Les résultats obtenus depuis le rétablissement de la paix en 2003 et le retour à l'ordre démocratique en 2006 sont remarquables. Les indicateurs socioéconomiques se sont améliorés et la

Présidente Johnson Sirleaf a lancé des réformes qui visent à transformer le pays. Comme elle l'a fait observer, le parcours suivi par le Libéria a été semé d'embûches et le pays a encore des épreuves à affronter.

57. Par ailleurs, le processus de paix est loin d'être achevé et risque d'être enrayé si aucun effort sincère n'est fait pour remédier aux problèmes à l'origine du conflit dans ce pays, à savoir l'exclusion et l'impunité. L'examen a fait apparaître un environnement politique tendu, marqué par une profonde méfiance de la population à l'égard du Gouvernement et des autres acteurs politiques, et un déficit de confiance dans les institutions nationales. De nombreux interlocuteurs ont constaté que la population prenait de plus en plus conscience de l'absence de volonté politique et de la nécessité d'engager d'urgence un processus de réconciliation nationale ouvert à tous, en promouvant la bonne gouvernance ou en lançant des reformes politiques destinées à élargir l'espace politique et à remédier aux injustices de l'histoire, qui sont profondément enracinées dans les structures politique, économique et sociale du Libéria. De leur côté, les représentants de la société civile et des médias, soulignant le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans une société démocratique, ont cité des exemples d'actes d'hostilité et d'agissements du Gouvernement qu'ils ont qualifiés de punitifs et intimidants.

58. Le cours des événements a aussi été marqué par les préparatifs en vue des élections sénatoriales prévues en octobre et des manœuvres en prévision de l'élection présidentielle de 2017. Évoquant le transfert prévu du pouvoir à un nouveau gouvernement en janvier 2018, certains interlocuteurs ont estimé que davantage de progrès devraient être accomplis durant le mandat du Gouvernement en place, compte tenu de son expérience et de son prestige sur la scène internationale. Il est particulièrement urgent de réformer les structures de gouvernance d'avant guerre qui, pour une large frange de l'opinion, permettent à une petite élite de pratiquer en toute impunité la corruption, le népotisme et le favoritisme, alors que la plupart des citoyens attendent toujours de voir les retombées de la paix qui leur ont été promises.

59. Il n'y a eu aucune menace militaire apparente au Libéria depuis plusieurs années. Cependant, les troubles civils et les émeutes, qui éclatent rapidement et dégénèrent souvent, mettant à rude épreuve les institutions nationales chargées de la sécurité, continuent de faire peser une menace. De plus, d'autres risques demeurent et pourraient être exacerbés par des menaces latentes, dont beaucoup ont conduit à la guerre civile, notamment les divisions profondes marquées par des tensions ethniques et régionales, les inégalités économiques et la lutte pour les ressources nationales, les litiges fonciers et l'intégration inachevée des anciens combattants, sans oublier le grand nombre de jeunes chômeurs non qualifiés aux comportements violents et antisociaux, qui n'ont rien à perdre et peuvent être manipulés à des fins politiques ou autres.

60. En 2012, l'ONU et le Gouvernement libérien ont décidé que le transfert progressif des fonctions de sécurité de la MINUL s'étalerait sur deux ou trois ans, au cours desquels le Gouvernement accélérerait le renforcement des capacités nationales dans ce domaine. Il a en outre été convenu de procéder à un transfert progressif sur le plan géographique et fonctionnel des responsabilités de la MINUL, tandis que la Mission poursuivrait simultanément son retrait militaire. Jusqu'à présent, aucun incident majeur ne s'est produit dans les régions où la Mission n'a plus de présence militaire, mais on note un fort sentiment d'insécurité du fait du

nombre limité d'agents de sécurité nationaux qui sont affectés dans ces régions, compte tenu des restrictions budgétaires et autres.

B. Recommandations

61. Étant donné que l'on s'attend à ce qu'avec l'élection présidentielle de 2017 et le transfert ultérieur du pouvoir à un nouveau gouvernement en janvier 2018, le pays traverse une période délicate, le processus de transition dans le domaine de la sécurité, en particulier le transfert de toutes les tâches de sécurité de la MINUL aux autorités nationales, devrait s'achever en 2016 au plus tard. Le Gouvernement disposerait ainsi de près de deux ans pour consolider ses efforts en vue d'assumer pleinement toutes ses responsabilités à cet égard, notamment celles qui sont de la plus haute importance pour la sécurité nationale. On a aussi estimé que le manque de progrès dans des tâches difficiles telles que la réconciliation nationale et le lancement de réformes politiques ouvertes à tous avait contribué à une désarticulation continue entre la mise en œuvre opérationnelle de la réforme du secteur de la sécurité et la gouvernance de ce secteur. C'est pourquoi on a estimé, à ce stade de la phase de relèvement consécutive au conflit au Libéria, qu'il fallait imaginer une nouvelle forme d'appui des Nations Unies à ce pays. Il est donc recommandé de moduler les composantes militaire et de police de la MINUL, comme cela est décrit en détail dans la section VIII ci-dessous, tout en renforçant le mandat de la Mission dans des domaines critiques liés au processus politique et à la réconciliation nationale, et en assignant à la Représentante spéciale un rôle explicite de bons offices.

VII. Mission d'évaluation des besoins liés à la tenue des élections

62. La Commission électorale nationale, dans une lettre datée du 29 janvier 2014, a sollicité l'aide de l'ONU pour préparer les élections présidentielle et législatives prévues en octobre 2017. En conséquence, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, en sa qualité de Coordonnateur des activités d'assistance électorale, a dépêché une mission d'évaluation des besoins liés à la tenue des élections au Libéria du 2 au 13 mai, qui comprenait des représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du PNUD.

63. Les membres de la mission d'évaluation se sont entretenus avec un grand nombre d'acteurs libériens et internationaux, dont des membres de la Commission, des ministres et d'autres hauts responsables, des juges de la Cour suprême, des parlementaires, les membres de la Commission de la gouvernance et du Comité de révision de la Constitution, des représentants des partis politiques de l'opposition et de la société civile, des médias, ainsi que des membres de la communauté des donateurs et du corps diplomatique, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies. Ils ont étudié l'environnement politique et électoral et évalué le cadre juridique et institutionnel pour les élections et la capacité des parties prenantes nationales aux élections en vue de formuler des recommandations sur l'aide que l'Organisation devrait fournir. Les recommandations formulées à l'issue de la mission d'évaluation sont fondées sur la nécessité de renforcer les capacités nationales pour la conduite des opérations électorales.

A. Conclusions

64. Toute l'attention est déjà centrée sur la tenue de la troisième élection présidentielle après le conflit au Libéria, prévue en octobre 2017, des spéculations circulant sur le successeur de la Présidente Johnson Sirleaf, qui exécute son dernier mandat, comme le prévoit la Constitution. Par ailleurs, les préparatifs sont en cours pour les élections sénatoriales de 2014. Plusieurs partis politiques ont entrepris de consolider leur direction et leurs autres structures, suscitant des conflits au sein de certains d'entre eux, alors que la campagne doit commencer le 12 août. La forte mobilisation pour ces élections a exacerbé les tensions entre les partis politiques, et entre les partis et la Commission, faute d'un cadre de dialogue pleinement opérationnel. La radiation de certains partis suscite aussi des controverses.

65. La situation demeure stable mais fragile, compte tenu des tensions latentes qui pourraient être exacerbées durant la période électorale, à moins que l'on s'attaque efficacement aux problèmes politiques et sociaux et que les fruits du développement socioéconomique soient justement répartis entre tous les membres de la population, y compris les jeunes au chômage. Plusieurs interlocuteurs ont fait part de leur malaise quant aux conditions de sécurité durant les élections alors que la MINUL poursuit son retrait, car le renforcement des capacités des institutions nationales de sécurité prend du temps.

66. L'examen de la législation concernant les élections se poursuit. La révision de la Constitution pourrait avoir des répercussions sur les élections de 2017, sachant que des propositions ont été faites concernant plusieurs problèmes liés aux élections et les nominations présidentielles. La Constitution prévoit qu'un référendum national sur tout changement proposé devrait être organisé au moins un an après son approbation par le Parlement. La loi électorale est en cours d'examen depuis 2012, et un projet de loi visant à accorder une plus large autonomie à la Commission est à l'étude au Parlement, même s'il contient plusieurs dispositions controversées, comme celle prévoyant que le Président nomme les sept membres de la Commission, sous réserve d'une confirmation par le Sénat, ce qui, de l'avis des partis de l'opposition, compromet l'indépendance et l'impartialité de la Commission.

B. Recommandations

67. En prévision d'une possible escalade des tensions politiques et sociales, et compte tenu du fait que le Libéria a connu des violences lors de la tenue d'élections par le passé, il est recommandé à tous les acteurs libériens de redoubler d'efforts en vue de faciliter l'instauration d'un dialogue constructif, avec l'aide des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, et de prendre d'autres mesures afin de donner des garanties raisonnables que les résultats soient acceptés par tous. Il est en outre recommandé de renforcer l'appui apporté au Comité consultatif interpartis, qui offre un cadre de dialogue et de rapprochement entre les partis, de sorte qu'il soit plus efficace. Des efforts s'imposent en outre pour améliorer la participation des femmes aux processus électoraux, en tant qu'électrices et candidates.

68. Sachant que c'est aux institutions libériennes qu'il incombe avant tout d'organiser et de conduire les élections, les membres de la mission ont estimé que l'assistance électorale internationale, qui serait essentiellement fournie dans le cadre

d'un projet administré par le PNUD, devrait accorder la priorité au renforcement des capacités locales, notamment en matière de logistique. La Commission devrait rechercher des solutions durables pour remédier aux difficultés persistantes d'accès aux régions isolées lors des élections.

69. La MINUL n'a pas actuellement pour mandat de fournir une assistance électorale. Il est recommandé de réviser le mandat de la Mission en vue d'y inclure la fourniture d'un appui logistique destiné à faciliter l'accès aux régions isolées durant les élections de 2014. La MINUL devrait aussi collaborer étroitement avec les acteurs nationaux à la mise en place d'un mécanisme national de coordination des questions liées à la sécurité, regroupant toutes les institutions chargées d'assurer la sécurité, de financer ou de superviser les services de sécurité lors des élections.

70. Pendant la durée de sa présence au Libéria, la MINUL, œuvrant en étroite coopération avec le PNUD, devrait coordonner l'assistance électorale afin d'harmoniser les activités et d'empêcher le chevauchement des tâches. La Mission devrait aussi être chargée d'aider les acteurs libériens à créer les conditions voulues pour permettre la conduite des élections dans le calme, notamment en faisant jouer à la Représentante spéciale un rôle explicite de bons offices.

VIII. Modifications proposées pour la Mission des Nations Unies au Libéria

A. Composante militaire

71. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, la MINUL se retire progressivement depuis 2006 et est passée de 15 250 à 4 619 soldats. La force comprend quatre bataillons d'infanterie, dont une force d'intervention rapide de la taille d'un bataillon (2 750 soldats), un quartier général (82 officiers d'état-major), des unités de soutien (1 654 soldats) et 133 observateurs militaires.

72. Dans mon rapport spécial du 16 avril 2012 (S/2013/230), j'ai recommandé que le retrait de la MINUL se poursuive en trois phases jusqu'à la mi-2015, en tenant compte des risques et du temps estimé nécessaire pour renforcer les capacités des institutions nationales afin qu'elles puissent assumer les fonctions de sécurité de la Mission. L'effectif de la MINUL serait alors ramené à 3 750 militaires qui seraient concentrés à Monrovia et dans les régions frontalières sensibles. Dans ses résolutions 2066 (2012) et 2116 (2013), le Conseil de sécurité a entériné ces recommandations, tout en réaffirmant que c'est au Gouvernement qu'il incombe avant tout d'assurer la sécurité et la protection de la population civile. La deuxième phase du retrait s'est achevée en juin 2014; en conséquence, la Mission n'a plus de présence militaire dans 7 des 15 comtés.

73. Compte tenu des difficultés rencontrées par le Gouvernement pour assumer des responsabilités plus grandes en matière de sécurité, il serait prudent de s'en tenir au calendrier de retrait fixé en 2012, qui prévoit une autre réduction de 988 soldats d'ici à la mi-2015, ce qui laisserait 3 631 soldats regroupés dans trois bataillons déployés à Monrovia et aux frontières avec la Côte d'Ivoire et la Guinée. De manière concrète, cela entraînerait notamment le rapatriement du bataillon d'intervention rapide (650 soldats) et des éléments habilitants militaires, dont une

unité du génie (191 soldats), des unités de transport (30 soldats), un hôpital militaire (60 membres), 29 officiers d'état-major et 28 observateurs militaires.

74. Il serait toutefois possible d'accélérer le retrait militaire, compte tenu de l'absence de menace militaire apparente, tout en veillant à ce que la mission conserve ses moyens logistiques essentiels, en ramenant la MINUL à un effectif de 2 619 soldats d'ici à la mi-2015, ce qui pourrait être réalisé en rapatriant le bataillon et les éléments de soutien comme indiqué au paragraphe 75 ci-dessous, en plus du bataillon déployé à la frontière avec la Guinée (700 soldats), ainsi que des moyens de génie (207 soldats) et des unités de transport (105 soldats) supplémentaires.

75. Dans les deux cas, pour être efficace sur le plan militaire, la MINUL devrait se concentrer sur les régions à haut risque, tout en adoptant un dispositif plus mobile, ce qui l'obligerait à garder tous ses hélicoptères militaires, et en améliorant sa capacité d'apprécier la situation et ses moyens d'alerte rapide. La Mission continuerait à protéger la population dans la limite de ses capacités et dans ses zones d'opérations, sans préjudice de la responsabilité principale des autorités libériennes.

76. S'agissant de la recommandation tendant à achever la phase de transition d'ici à la mi-2016, il serait possible de poursuivre le retrait à ce moment et de ramener l'effectif de la MINUL à un bataillon et aux éléments de soutien nécessaires, qui seraient regroupés à Monrovia, à la mi-2016, afin que la mission puisse disposer d'un mécanisme d'intervention rapide pour aider les institutions nationales de sécurité à protéger la population au besoin. La force régionale d'intervention rapide qui doit être créée au sein de l'ONUCI en application de la résolution 2162 (2014) du Conseil de sécurité pourrait fournir un appui à long terme à la MINUL en cas de grave détérioration des conditions de sécurité au Libéria, sans préjudice de sa responsabilité première qui consiste à assurer la sécurité en Côte d'Ivoire.

B. Composante de police

77. Au 1er août, la composante de police de la MINUL s'établissait à 1 434 membres, pour un effectif autorisé de 1 763 éléments, soit 498 conseillers pour les questions de police, 1 265 policiers répartis dans 10 unités de police constituées et 32 conseillers pour les questions pénitentiaires. À l'heure actuelle, huit unités de police constituées sont déployées au Libéria, dont trois à Monrovia, une dans chacune des villes de Gbarnga, Greenville et Voinjama, une qui couvre les villes de Tubmanburg et Buchanan et une autre pour les villes de Zwedru et Harper.

78. Dans sa résolution 2066 (2012), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de trois autres unités de police constituées. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, une unité a été déployée en janvier en vue de fournir un appui temporaire à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et une autre a été affectée pour aider au lancement de la MINUSMA. Il est possible de maintenir une composante de police pour la MINUL au niveau actuel de déploiement des huit unités de police constituées. Mais, compte tenu des besoins pour aider au renforcement des institutions nationales de sécurité, il n'est pas recommandé de réduire le nombre des conseillers pour les questions de police. D'autres conseillers seraient affectés dans la limite du plafond autorisé pour soutenir les efforts de réforme des services nationaux de l'immigration.

C. Incidences en matière d'appui

79. Les infrastructures limitées et de mauvaise qualité au Libéria constituent un défi de taille pour la MINUL. Pendant la saison des pluies qui dure six mois, les routes sont impraticables et ne permettent pas d'importants mouvements de logistique. Elles doivent être réparées pendant la saison sèche pour permettre les opérations de transport. Il n'existe pas de solution de rechange commerciale dans le pays pour les unités de génie militaire de la MINUL, qui maintiennent leurs filières d'approvisionnement de base ouvertes; le système médical national souffre lui aussi de graves déficiences. Malgré le retrait militaire, la MINUL est toujours nécessaire pour appuyer le personnel civil qui est déployé dans tout le pays, notamment la police. Même si l'on peut trouver sur le marché des solutions de rechange en dehors du Libéria pour les éléments habilitants militaires de la Mission, cette option serait trop onéreuse. Compte tenu des graves problèmes logistiques, la Mission doit conserver ses moyens de soutien militaire pendant la durée de sa présence au Libéria, ou elle ne serait pas en mesure de s'acquitter de son mandat. Il a été recommandé au Gouvernement et à l'équipe de pays de rechercher d'autres solutions pour accéder aux régions isolées lorsque les moyens logistiques de la Mission seront retirés.

D. Sûreté et sécurité du personnel

80. Il appartient au Gouvernement d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et des installations. Bien que les moyens à cet égard soient renforcés, l'ONU s'appuie sur la MINUL comme solution d'appoint pour sa structure de sécurité civile, ce qui est suffisant dans les régions du pays où il n'y a plus de contingents de la MINUL car la menace pour l'Organisation est jugée faible. Depuis le 1er février, trois attaques à main armée contre le personnel des Nations Unies ont été signalées, ainsi que 30 infractions commises sans armes. Deux membres du personnel recrutés sur le plan national ont été tués, de même qu'un soldat et un policier.

IX. Incidences financières

81. Dans sa résolution 68/291 du 30 juin 2014, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 427 300 000 dollars, à raison de 35 600 000 dollars environ par mois, pour financer le fonctionnement de la MINUL du 1er juillet 2014 au 15 juin 2015. Dans la même résolution, elle a également décidé, sans établir de précédent, de répartir entre les États Membres, au titre de la période du 1er juillet au 31 décembre 2016, un montant de 213 600 000 dollars. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MINUL au-delà du 30 septembre 2014, le coût du fonctionnement de celle-ci jusqu'au 30 juin 2015 serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

82. Au 30 juin 2014, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUL s'élevait à 147 500 000 dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 4 747 900 000 dollars.

83. Au 30 juin 2014, les montants dus aux pays qui ont fourni des contingents et des unités de police constituées s’élevaient à 13 100 000 dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et des unités de police ainsi que de leur matériel a été effectué pour les périodes allant respectivement jusqu’au 30 avril 2014 et jusqu’au 31 mars 2014, conformément au calendrier trimestriel des paiements.

X. Observations

84. Les élections sénatoriales qui auront lieu en octobre seront un test décisif pour la tenue de la troisième élection présidentielle faisant suite au conflit dans ce pays, qui marquera un tournant et permettra de mesurer la stabilité sur le long terme. Ces élections ont donné lieu à un réalignement politique et ont exacerbé les tensions, suscitant également des affrontements dans les zones concédées. Je me réjouis que la Commission électorale nationale soit disposée à maintenir le dialogue avec les partis politiques, ce qui est un facteur important pour assurer le déroulement d’élections crédibles, alors même qu’elle doit faire face à une surveillance accrue. J’encourage le Gouvernement à veiller à fournir des ressources suffisantes pour les élections.

85. En 2011, la Commission électorale nationale a organisé des élections qui ont été généralement considérées comme crédibles par les observateurs internationaux, même si des différends, à savoir un boycott de l’opposition et des violences à la veille du deuxième tour de l’élection présidentielle, ont amené les parties prenantes nationales et internationales à souligner la nécessité urgente d’engager une réforme constitutionnelle et électorale pour faire en sorte que les élections soient considérées comme légitimes, transparentes, justes et ouvertes. Le fait que l’opposition continue d’accuser la Commission de partialité, le mécontentement de l’opinion publique face aux mauvais résultats du secteur public et le climat politique dans son ensemble sont de ce fait préoccupants. L’Organisation répondra favorablement à la demande d’assistance électorale soumise par le Libéria pour la période allant de 2014 à 2018, notamment dans le cadre d’un projet administré par le PNUD.

86. Je me félicite que la situation sur le plan de la sécurité demeure calme alors que la MINUL a entamé son retrait, et je salue l’excellente coopération qui s’est instaurée entre le Gouvernement et la MINUL pour préparer la transition. Toutefois, si le transfert des fonctions de sécurité a progressé conformément au calendrier convenu, il n’en reste pas moins que la présence limitée des institutions nationales chargées de la sécurité et la grave pénurie de ressources soulèvent des craintes quant à l’aptitude de ce pays à combler ces lacunes de manière durable. Je constate avec plaisir que le Gouvernement a proposé d’augmenter les ressources affectées au secteur de la sécurité dans le budget pour 2014/15, en attendant l’approbation du Parlement, mais il reste qu’il faut impérativement trouver des sources de financement pour remédier aux problèmes urgents de logistique et de mobilité de la Police nationale libérienne.

87. Je tiens également à souligner qu’il importe au plus haut point d’élaborer une stratégie globale pour lutter contre la faiblesse des institutions, qui deviendra encore plus évidente à mesure que celles-ci devront assumer des responsabilités plus grandes dans le secteur de la sécurité. Le Gouvernement devra formuler un plan concret, assorti de délais et de critères, destiné à renforcer son secteur de la sécurité

parallèlement au retrait de la MINUL, définissant les responsabilités, les activités de coordination et de suivi et le montant des ressources nécessaires. Il est essentiel de poursuivre les efforts faits pour renforcer les compétences des membres de la Police nationale. Les mécanismes de contrôle revêtent également une importance capitale et, à cet égard, je recommande d'adopter rapidement la loi sur la police. Par ailleurs, je me félicite que les cadres qui ont été récemment nommés dans la police soient issus de cette branche et j'encourage à poursuivre la réforme des directives relatives aux promotions et au recrutement, de manière à réduire la surconcentration de policiers à Monrovia.

88. La Commission de la réforme constitutionnelle a accompli des progrès importants malgré les graves difficultés auxquelles elle s'est heurtée, au nombre desquelles un calendrier serré, sans parler du fait que la société civile craint qu'il a été déterminé à l'avance de limiter cet examen. J'insiste auprès de toutes les parties pour souligner l'importance d'un processus transparent et sans exclusive, qui réponde aux attentes de tous les Libériens.

89. Je continue de m'inquiéter de la lenteur des progrès accomplis sur la voie d'une véritable réconciliation nationale, qu'il s'agisse de lutter contre les inégalités structurelles, de promouvoir une gouvernance responsable ou de mettre en place les fondements démocratiques d'une nation reflétant les aspirations de tous les Libériens, et j'invite la population et le Gouvernement à poursuivre avec un sentiment d'urgence renouvelé la tâche importante qui consiste à édifier une nation unifiée à l'avenir, tout en comblant les clivages du passé. Le cinquième anniversaire de la publication du rapport important de la Commission Vérité et réconciliation à la fin de juin offre l'occasion d'aider à transformer les structures sociales et institutionnelles du pays.

90. Les ressources naturelles jouent un rôle essentiel dans l'économie du Libéria et devraient apporter des bénéfices équitables pour le développement économique de tous et la consolidation de la paix. Le Gouvernement a un rôle critique à jouer s'agissant d'arbitrer les conflits, d'améliorer la transparence et de réduire la corruption. Je l'invite à mettre en place des mécanismes appropriés de consultation et de règlement des différends, et à accélérer la mise en œuvre des initiatives de réforme foncière.

91. La décentralisation des services de justice et de sécurité a beaucoup progressé grâce au pôle établi à Gbarnga et au lancement de services par les pôles à Zwedru et Harper. Toutefois, il importe au plus haut point que les pouvoirs publics financent les frais de fonctionnement de ces pôles. Je constate avec inquiétude que les taux de violence sexuelle ou sexiste sont toujours élevés, et je réaffirme qu'il importe de lutter contre l'impunité et de renforcer l'état de droit dans l'ensemble du pays.

92. La Guinée, le Libéria et la Sierra Leone sont frappés par une épidémie dévastatrice de la maladie à virus Ebola, qui a causé la mort d'un trop grand nombre. Je tiens à rendre hommage aux agents de santé nationaux et internationaux, ainsi qu'aux dirigeants locaux, qui ont perdu la vie en soignant des malades et en sensibilisant la population à ce virus extrêmement contagieux. Dans ces trois pays, la peur, le déni et la méfiance entravent les efforts déployés par des femmes et des hommes dévoués qui s'efforcent avec tant de courage d'enrayer la propagation de l'épidémie. Je salue les efforts faits par les pouvoirs publics de ces pays pour contenir le virus. L'ONU entend continuer d'appuyer ces efforts, et j'invite les

partenaires à apporter d'urgence leur aide généreuse aux Gouvernements de ces trois pays pour qu'ils parviennent à éliminer cette terrible épidémie.

93. Alors que certains des 13 Libériens accusés de mercenariat ont été impliqués dans le meurtre de sept soldats de la paix de l'ONUCI en juin 2012, je tiens à rappeler que j'attends du Libéria et de la Côte d'Ivoire qu'ils traduisent en justice les auteurs de ces crimes internationaux, et que le Libéria transpose en droit interne le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Je me félicite par conséquent de la poursuite des efforts visant à mettre en œuvre la stratégie de sécurité transfrontières de l'Union du fleuve Mano et j'encourage les deux gouvernements à œuvrer de concert dans ce cadre, avec l'aide de la MINUL, de l'ONUCI et des équipes de pays des Nations Unies.

94. Les institutions libériennes sont déficientes, ce qui limite l'aptitude des pouvoirs publics à offrir des services à la population dans la plupart des secteurs. La mise en place d'institutions nationales compétentes, efficaces et crédibles exigera du Gouvernement qu'il redouble d'efforts pour affecter des ressources financières et humaines suffisantes, et des réformes devront être entreprises en vue d'accroître la transparence. À cet égard, je salue des mesures telles que l'adoption d'un code de conduite pour les fonctionnaires, et recommande de mettre en œuvre des politiques complémentaires destinées à lutter contre le problème persistant de l'impunité et d'habiliter la Commission de lutte contre la corruption à imposer des sanctions.

95. À ce stade, nous devons imaginer un nouveau rôle des Nations Unies au Libéria, la MINUL devant se concentrer davantage sur les fonctions politiques et de sécurité. C'est pourquoi je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUL d'un an, jusqu'au 30 septembre 2015, en couplant le rôle politique joué par ma Représentante spéciale avec un mandat explicite de bons offices, qui serait axé sur la facilitation de la réconciliation nationale et la réforme politique, et sur la création de conditions propices à la tenue d'élections transparentes et pacifiques, en tenant dûment compte des principes du droit. Je recommande en outre de charger la mission de fournir un appui logistique pour les élections sénatoriales d'octobre 2014, qui se limitera à faciliter l'accès aux régions isolées. L'aide que l'Organisation apportera aux élections à venir devrait viser à faciliter la coordination de l'aide internationale, afin de garantir la cohérence des efforts, et à renforcer les capacités nationales.

96. Bien que le Libéria ne doive plus faire face à une menace militaire apparente, les institutions nationales chargées de la sécurité continuent de s'attacher à être mieux à même de maintenir la stabilité et de protéger la population sans l'aide d'une opération de maintien de la paix. Je recommande donc de réduire progressivement le personnel en tenue de la MINUL, comme cela est décrit aux paragraphes 73 et 78 du présent rapport, pour aboutir à un effectif autorisé de 3 631 soldats et 1 515 policiers d'ici à la mi-2015. La Mission devrait s'attacher essentiellement à protéger la population civile dans la limite de ses capacités et dans ses zones de déploiement.

97. Dans la perspective de la période difficile qui s'annonce pour le Libéria en 2017, je recommande en outre que la phase de transition de la sécurité s'achève à la mi-2016, date à laquelle le Gouvernement devrait alors assumer pleinement les fonctions de sécurité dans l'ensemble du pays. Les effectifs de la MINUL seraient réduits et la Mission consisterait en un bataillon, soit quelque 1 500 soldats, avec les éléments habilitants nécessaires, à la mi-2016, qui resteraient sur place jusqu'à son

retrait. Je salue la résolution 2162 (2014) autorisant la création au sein de l'ONUCI d'une force d'intervention rapide qui pourrait être déployée au Libéria en cas de grave détérioration de la situation et l'utilisation de tous les moyens militaires aériens de la MINUL et de l'ONUCI dans les deux pays. Il reste que le Libéria aura besoin d'une aide à long terme pour assurer le fonctionnement de ses institutions; le Gouvernement devrait rechercher des moyens de nouer des partenariats bilatéraux et régionaux dans la perspective du retrait de la MINUL.

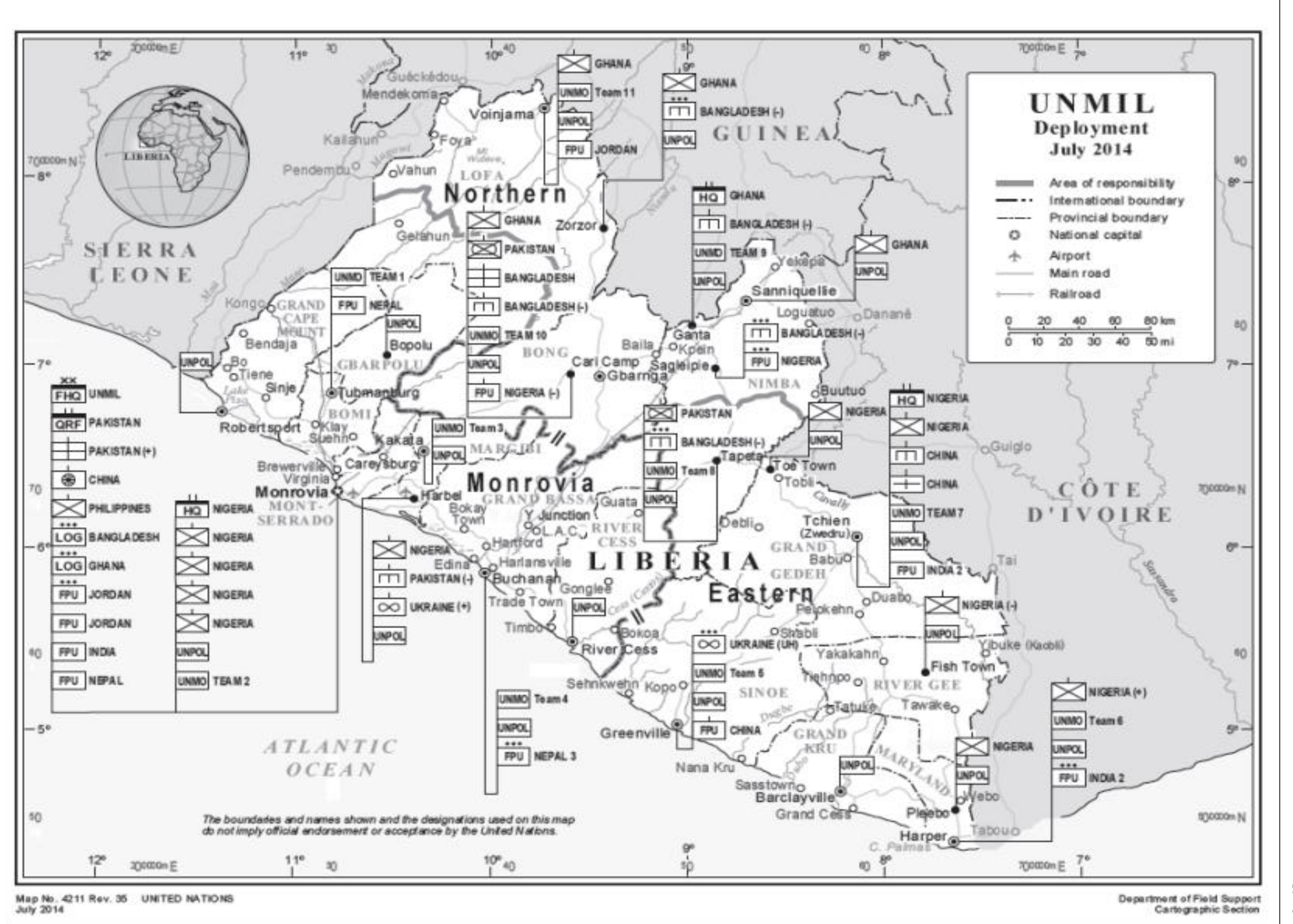
98. Je tiens à remercier ma Représentante spéciale pour le Libéria, Karin Landgren, ainsi que tous les membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies, pour leur dévouement à la cause de la paix au Libéria. Je remercie également les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les autres organisations régionales, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires, pour leur contribution à la consolidation de la paix au Libéria.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et de police au 1er août 2014

	Composante militaire					
Pays	*Observateurs*	*Officiers d'état-major*	*Soldats*	*Total*	*Unité de police constituées*	*Police civile*
Argentine	0	0	0	0		12
Allemagne	0	0	0	0		5
Bangladesh	13	7	508	528		15
Bénin	1	1	0	2		0
Bolivie (État plurinational de)	2	1	0	3		0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0		9
Brésil	2	2	0	4		0
Bulgarie	1	0	0	1		0
Chine	2	6	558	566	140	19
Croatie	0	2	0	2		0
Danemark	3	2	0	5		0
Égypte	7	0	0	7		5
El Salvador	2	0	0	2		2
Équateur	2	1	0	3		0
États-Unis d'Amérique	4	5	0	9		4
Éthiopie	9	4	0	13		0
Fédération de Russie	3	0	0	3		10
Fidji	0	0	0	0		27
Finlande	1	3	0	4		0
Gambie	1	0	0	1		16
Ghana	9	9	693	711		30
Inde	0	0	0	0	243	7
Indonésie	1	0	0	1		0
Jamaïque	0	0	0	0		0
Jordanie	1	5	0	6	234	13
Kenya	0	2	0	2		24
Kirghizistan	3	0	0	3		4
Lituanie	0	0	0	0		1
Malaisie	6	0	0	6		0
Mali	0	0	0	0		0
Moldova	2	0	0	2		2
Mongolie	0	0	0	0		0
Monténégro	1	0	0	1		0
Namibie	0	3	0	3		3
Népal	2	3	15	20	260	16
Niger	1	0	0	1		0
Nigéria	13	7	1 397	1 417	120	16
Norvège	0	0	0	0		7
Ouganda	0	0	0	0		14
Pakistan	9	8	890	907		0

Pays	Composante militaire				Unité de police constituées	Police civile
	Observateurs	Officiers d'état-major	Soldats	Total		
Paraguay	2	1	0	3		0
Pérou	2	1	0	3		0
Philippines	2	1	114	117		29
Pologne	1	0	0	1		3
République de Corée	1	1	0	2		3
République tchèque	0	0	0	0		0
Roumanie	2	0	0	2		4
Rwanda	0	0	0	0		5
Samoa	0	0	0	0		0
Sénégal	0	2	0	2		0
Serbie	4	0	0	4		6
Sri Lanka	0	0	0	0		15
Suède	0	0	0	0		14
Suisse	0	0	0	0		2
Thaïlande	0	0	0	0		3
Togo	2	1	0	3		0
Turquie	0	0	0	0		17
Ukraine	2	2	206	210		19
Uruguay	0	0	0	0		3
Yémen	0	1	0	1		9
Zambie	3	0	0	3		16
Zimbabwe	2	0	0	2		30
Total	**124**	**81**	**4 381**	**4 586**	**997**	**437**


UNMIL
Deployment
July 2014
Area of responsibility
International boundary
Provincial boundary
National capital
Airport
Main road
Railroad
GUINEA
SIERRA LEONE
CÔTE D'IVOIRE
LIBERIA
ATLANTIC OCEAN
Northern
Eastern
Monrovia
FHQ UNMIL
QRF PAKISTAN
PAKISTAN (+)
CHINA
PHILIPPINES
LOG BANGLADESH
LOG GHANA
FPU JORDAN
FPU JORDAN
FPU INDIA
FPU NEPAL
HQ NIGERIA
UNMO TEAM 2
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4211 Rev. 35 UNITED NATIONS
July 2014
Department of Field Support
Cartographic Section